

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/3237872ac716259518ce1aa8>

Date d'obtention : 2021-03-16 13:58:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suite au volet explorateur de la formation, je retiens que la méthode d'intervention Sexto permet un encadrement adéquat et une uniformisation des interventions. Cela permet une prise en charge beaucoup plus rapide et limite la propagation des images/vidéos, etc. Il permet d'agir sans voir les images/vidéos. Il s'agit d'une méthode alternative qui augmente le sentiment de sécurité chez les personnes impliquées. Il s'agit souvent d'acte impulsif plutôt que malveillant. Le but de cette méthode est de préserver l'intégrité physique et psychologique des individus. La communications et le partenariat demeure la clé du succès de cette méthode.

Étant actrice de première ligne, mon rôle est de dresser un portrait de la situation (nombre d'élèves impliqués, leur identité, le niveau d'intervention requis).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai sans aucun doute outillé davantage en la matière. Évidemment, j'interviendrai plus calmement avec ce genre de situation. Je serai également en mesure de rassurer les parties dû à mes connaissances sur le processus qui s'enclanche. Je connais maintenant mes devoirs et pouvoirs en situation de Sextage. Connaissant les rôles des différents intervenants impliqués, je serai en mesure d'intervenir sans nuire à l'enquête.

Dans le but de préserver l'intégrité des personnes impliquées et ainsi d'éviter de me retrouver moi-même dans une situation pornographique, en aucun cas j'accepterai de regarder le contenu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je suis désormais outillé afin d'intervenir sans nuire à l'enquête policière. Je pourrai donc prendre soin de ne pas embarquer dans un aspect du processus qui s'avère être la responsabilité du service de police ou du DPCP. J'apporterai une attention particulière au contexte, à la nature, à l'intention ainsi qu'à l'étendue de l'évènement. Je prendrai soin de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant Je comprends maintenant l'importance de rassurer les parties et j'y apporterai une attention particulière.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

